

RALLYE DU THOUARET VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes à la réglementation standard FFSA 2024

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier du rallye.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Administratif : ASA 79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Organisateur Technique : Association Enfance et Familles 79 – Mairie 79350 FAYE L'ABBESSE

Téléphone : 06-20-94-59-96

Email : challengedouthouaret79@gmail.com

Site internet : www.rallyedouthouaret.fr

Accueil des OFFICIELS : Mairie de Faye l'Abbesse 03 aout 2024 de 16h à 19h

Distribution du carnet d'itinéraire : Salle polyvalente Mairie de Faye L'Abbesse

Vérifications administratives et techniques : Parking Mairie de Faye l'Abbesse

PC Course – Collège des commissaires sportifs : 03 et 04 aout 2024 - Mairie de Faye L'Abbesse

Affichage officiel - Publication des résultats sur le site www.chronouest.fr et ou PC Course

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements

Dès l'obtention du Visa Ligue/FFSA et au plus tard le 26 juin 2024

Clôture des engagements :	22 Juillet 2024 minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	03 aout 2024 de 08h00 à 14h Salle polyvalente
Dates et heures des reconnaissances :	03 aout 2024 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications des documents	A la distribution du carnet d'itinéraire
Vérifications des voitures :	03 aout 2024 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Heure de mise en place du parc de départ :	03 aout 2024 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Première réunion des Commissaires Sportifs :	03 aout 2024 à 17h
Publication des équipages admis au départ :	03 aout 2024 à 20h
Publication des heures et ordres de départ :	03 aout 2024 à 20h
Départ du premier concurrent :	04 aout 2024 – 8h30
Publication des résultats partiels et définitifs	04 aout 2024 Mairie de Faye L'Abbesse
	Et-ou sur le site www.chronouest.fr
Arrivée prévisionnelle du premier concurrent :	04 aout 2024 à partir de 16H13 (1 ^{er} VHC)

Vérifications finales le 04 aout 2024 Garnier Automobiles Faye L'Abbesse ou sur le Parc de la mairie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 04 aout 2024 après l'entrée en parc du dernier concurrent

Remise des coupes sur le podium au parc Fermé Final (voir article 10p)

NOTA : Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le présent règlement, la fiche d'engagement et en général tous les documents relatifs à l'épreuve ne seront pas ou peu imprimés mais publiés sur le site du rallye.

Les concurrents et les officiels sont invités à déposer en fin de rallye tous les documents papiers devenus inutiles dans le bac réservé à cet effet au PC et au podium d'arrivée.

Le carnet d'itinéraire sera mis à la disposition des concurrents qui le souhaite au format dématérialisé à compter du vendredi 29 juillet – Demande à effectuer lors de l'envoi de l'engagement

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 79 représenté par son Président ou toute personne par lui désignée, organise les 3 et 4 aout 2024 **en qualité d'organisateur administratif.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord le **28/03/2024** sous le numéro **15/2024** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **257 en date du 28/03/2024**

Comité d'Organisation

Présidents : JOUBERT DOMINIQUE

Secrétariat et permanence du Rallye

Du début des engagements au 02 aout 2024

Adresse : 2 allée des Lavandières

79350 FAYE L'ABBESSE

Tel 06-20-94-59-96

Du 03 au 04 aout de 08h à 20h PC

Mairie de Faye L'Abbesse

Tel : 05-49-72-40-97

Mail : challengeduthouaret79@gmail.com

Organisateur technique

Nom : **Association Enfance et Familles 79** représenté par Dominique JOUBERT ou toute personne par lui désignée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	CONDEMINE Catherine	Licence n° 56617
Membre :	CLIPET Christelle	Licence n° 243833
Membre :	CHABERNAUD Gilles	Licence n° 13554
Directeur de Course :	LORRE Joseph	Licence n° 10395
Directeur de Course adjoint VHC	FAUVEL Serge	Licence n° 2517
Adjoint au Directeur de Course :	LE GALL Jacques	Licence n° 9383
Adjoint au Directeur de Course :	FAUVEL Serge	Licence n° 2517
Directeur de course stagiaire	DUMOND Rémy	Licence n°3808
Directeur d'épreuve :	MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169
Directeur d'épreuve Adjoint :	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Directeur d'épreuve :	MARTY Brigitte	Licence n° 136694
Directeur d'épreuve Adjoint :	FRALIN Michel	Licence n° 2149
Médecin Chef :	BILLES Jean François	Licence n° 13557
Commissaires Techniques : Responsable	PHELIPEAU Jean Luc	Licence n° 9060
«	GOURDON Luc	Licence n° 163936
«	GENRIES Didier	Licence n° 228242
	THIPAIN Romain	Licence n° 155300
Chargés des relations avec les concurrents :	MARTINEAU Marine	Licence n° 210441
Commissaire sportive stagiaire	KHABIZI Souad	Licence n° 346666
Véhicule BBR	PAGÉ Jean Luc	Licence n° 4727
Véhicule AUTORITÉ	JOUBERT Dominique	Licence n° 14860
Véhicule INFO	PRUD'HOMME Jacky	Licence n° 6483
Véhicule 000	DEHAN Luc	Licence n° 6495
Véhicule 00	MARTY Patrice	Licence n° 9699
Voiture OB VHC	CHEVAUCHER Philippe	Licence n° 114416
Voiture OA Moderne	PACREAU Frédéric	Licence n° 12198
Véhicule DAMIER	SEGOUIN Jean Marc	Licence n° 3352

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Thouaret compte pour :

Le Championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord 2024

Le Challenge des Notes d'Or 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu à la distribution du carnet d'itinéraire.

Les Concurrents devront présenter les ORIGINAUX des permis de conduire et licences (pilote et co-pilote) ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique.

Ils devront également **fournir Les fiches enregistrement Equipements de sécurité : Pilote – Co-pilote – Voiture**

Les fiches vierges sont à disposition sur le site ;: www.rallyedouthouaret.fr (Onglet concurrents)

L'horaire de convocation aux vérifications techniques sera donné à la distribution du carnet d'itinéraire

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques VHC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Thouaret remplira **INTEGRALEMENT en ligne** sur www.ffsa-inscription.org la demande d'engagement.

Après l'avoir imprimé cette demande sera adressée avant le 22 juillet 2024 au **secrétariat du rallye : Rallye du Thouaret – 2, Allée des Lavandières 79350 FAYE L'ABBESSE**

signée par les 2 membres de l'équipage, accompagnée du montant des droits d'engagement et de la fiche speaker à télécharger sur le site : www.rallyedouthouaret.fr,

Fiche d'engagement également disponible sur le site du rallye

3.1.10P. Du fait de l'organisation du Rallye VHC du Thouaret en doublure, le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les deux rallyes (Moderne + VHC), Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 61, l'organisateur s'autorise à annuler la manifestation

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **240 EUROS**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 480 EUROS
- **Si le nombre d'équipages figurant sur le liste des autorisés à prendre part à l'épreuve est supérieur à 80 (VHC+MODERNE), l'organisateur technique reversera par chèque ou virement, après l'épreuve, à ces équipages la somme de 30 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. et entièrement renseignée (chèque au nom de **Association Enfance et Familles 79**)

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits devront être déclarés par e-mail à l'adresse suivante : challengedouthouaret79@gmail.com

Remboursement du droit d'engagement - Conforme au règlement standard des rallyes FFSA (Prescriptions générales FFSA -Titre IV - Article D)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans la zone d'assistance prévu à cet effet (entre CH sortie parc fermé ou regroupement ET CH sortie assistance)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un document remis lors des vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Thouaret représente un parcours de 120,150 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 38,880 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 : 6,960 km – ES2-4-6 : 6.000 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances sont autorisées le Samedi 03 aout 2024 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

Le départ sera donné le 04 aout 2024 à 08H30 (sortie de parc) Le rallye VHC part avant le rallye moderne

Si possible, l'ordre départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} Epreuve spéciale

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix : Il n'y a pas de remise de prix en numéraires. Le solde éventuel de la manifestation sera reversé à l'association de soutien pour les enfants malades et leur famille.

Il sera remis par équipage 2 Coupes :

- Les 3 premiers équipages au classement général VHC
- Le 1^{er} premier équipage au classement général CLASSIC,
- Le 1^{er} équipage 100% féminin

La remise de coupes, Trophées, ou autres récompenses se fera au parc Fermé Final après l'arrivée du dernier concurrent moderne

RALLYE DU THOUARET

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciale

PREMIERE SECTION

SORTIE PARC FERME DE DEPART – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 1	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

DEUXIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 1	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

TROISIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 1	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

Soit une longueur totale de 120,150 Km comprenant 6 épreuves spéciales chronométrées pour 38,880 Km

RALLYE RÉGIONAL DU THOUARET

ITINÉRAIRES ET CONTROLES

DIMANCHE 04 aout 2024

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Horaire		
		Partiel	Total	Temps imparti	Heure 1ère Auto VHC	Heure dernière

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse

		Premier secteur : 0,660		Temps imparti : 0:20		
CH0	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Fermé				8:30	10:45
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	0,660	0:20	8:50	11:05
				0:00		
		Deuxième secteur : 11,300		Temps imparti : 0:20		
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				8:50	11:05
CH1	Rouillaton	11,300	11,960	0:20	9:10	11:25
	Neutralisation	0,220	12,180	0:03		
		Troisième secteur : 17,220		Temps imparti : 0:25		
ES1	Départ : Noirterre				9:13	11:28
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH2	Rochette	10,260	29,400	0:25	9:38	11:53
	Neutralisation	0,100	29,500	0:03		
		Quatrième secteur : 10,550		Temps imparti : 0:20		
ES2	Départ : Thouaret	0,000			9:41	11:56
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH2a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	4,550	40,050	0:20	10:01	12:16
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					1:40	

DEUXIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse

		Cinquième secteur : 0,660		Temps imparti : 0:40		
CH2b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				11:41	13:46
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	40,710	0:40	12:21	14:26
				0:00		
		Sixième secteur : 11,300		Temps imparti : 0:20		
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				12:21	14:26
CH3	Rouillaton	11,300	52,010	0:20	12:41	14:46
	Neutralisation	0,220	52,230	0:03		
		Septième secteur : 17,220		Temps imparti : 0:25		
ES3	Départ : Noirterre				12:44	14:49
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH4	Rochette	10,260	69,450	0:25	13:09	15:14
	Neutralisation	0,100	69,550	0:03		
		Huitième secteur : 10,550		Temps imparti : 0:20		
ES4	Départ : Thouaret				13:12	15:17
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH4a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	4,550	80,100	0:20	13:32	15:37
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					0:50	

TROISIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse

		Neuvième secteur : 0,660		Temps imparti : 0:40		
CH4b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				14:22	16:17
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	80,760	0:40	15:02	16:57
				0:00		
		Dixième secteur : 11,300		Temps imparti : 0:20		
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				15:02	16:57
CH5	Rouillaton	11,300	92,060	0:20	15:22	17:17
	Neutralisation	0,220	92,280	0:03		
		Onzième secteur : 17,220		Temps imparti : 0:25		
ES5	Départ : Noirterre				15:25	17:20
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH6	Rochette	10,260	109,500	00:25	15:50	17:45
	Neutralisation	0,100	109,600	0:03		
		Douzième secteur : 10,550		Temps imparti : 0:20		
ES6	Départ : Thouaret				15:53	17:48
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH6a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Fermé Final	4,550	120,150	0:20	16:13	18:00
POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ					16:10	